

nous a accordé, comme marque de notre nouvelle dignité, le pallium qui vient de nous être remis solennellement dans notre cathédrale par Mgr l'évêque de Montréal.

Le siège épiscopal de Québec, comme nous l'avons dit plus haut, était érigé en archevêché depuis 1818, et les deux prédécesseurs de Mgr Signay avaient droit au titre d'archevêque ; mais pour ménager les susceptibilités de l'Angleterre, et après en avoir reçu l'autorisation de la cour de Rome, ils renoncèrent à prendre ce titre.

Les autres changements ecclésiastiques qui eurent lieu en 1844, furent l'érection du vicariat apostolique de la Rivière Rouge et du diocèse d'Arichat.

Les évêques du Bas-Canada protestèrent en 1846, contre la manière dont le gouvernement avait résolu de disposer des biens des Jésuites.

On vit surgir en 1846, le collège de Joliette : en 1847, ceux d'Ottawa et de Terrebonne, ainsi que les diocèses d'Ottawa, de Vancouver (C. A.), et de Saint-Boniface. (1)

Mgr Turgeon, évêque de Sidymé fonda en 1848, l'Hospice des Sœurs de la Charité de Québec, qui fut construit en grande partie à ses frais.

Mgr Signay remit l'administration du diocèse entre les mains de son coadjuteur, en 1849, et mourut, frappé d'apoplexie foudroyante, le 3 octobre 1850, à l'âge de soixante-onze ans, et fut inhumé dans la cathédrale de Québec le 7 du même mois.

La position de l'Eglise du Canada, à la mort de Mgr Signay ne laissait presque rien à désirer. Elle jouissait dans sa sphère d'action d'une liberté absolue, s'était prodigieusement développée sous l'épiscopat de Mgr Plessis et de son successeur, et commençait à multiplier les institutions d'éducation et de charité sur toute la surface du pays. On comptait déjà à la mort de Mgr Signay : onze collèges, treize écoles chrétiennes, quarante couvents et quatorze maisons de charité servant d'asiles à toutes les souffrances.

Les principaux événements civils et politiques sous l'épiscopat de Mgr Signay, furent : 1° le vote des 92 résolutions énumérant les griefs de la colonie et la nouvelle apparition du choléra asiatique, en 1834 ; 2° l'insurrection de 1837 ; 3° la création d'un *conseil spécial* à la suite de la suspension de la constitu-

(1) Le collège de Joliette fut fondé par l'honorable B. Joliette ; celui d'Ottawa, par Mgr Guigues ; et celui de Terrebonne par Madame Maisson.